

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 26 MARS 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.
CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N° 4 — CRR : CONVENTION AVEC L'ESAPB, L'ENSEMBLE 0 ET LEROY MERLIN BAYONNE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de leurs missions respectives, le Conservatoire Maurice Ravel, l'Ecole Supérieure d'Art du Pays Basque, l'Ensemble 0 et Leroy Merlin Bayonne s'organisent collectivement pour mettre en œuvre entre le 26 février et le 15 juin 2024 un ensemble d'actions artistiques et culturelles, articulées autour de la présence des artistes Marc Namblard, Gwendolenn Sharp, Sébastien Roux et Alexandre Babel. Ces actions prennent différentes formes : concerts, séances d'écoute, conférences, ateliers, master classes etc.

Chaque partenaire prend en charge des frais liés à ce projet. Le Conservatoire s'engage à participer à hauteur de 3 500€ ainsi qu'à prendre en charge 50% des frais de traiteur à l'issue de la restitution du 3 avril 2024 à Leroy Merlin Bayonne

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- Le conservatoire s'engage aux divers frais d'organisation à hauteur de 3500 € sur refacturation de l'Ensemble 0 et participera à hauteur de 50% des frais de traiteur à l'issue de la restitution du 3 avril 2024 à Leroy Merlin Bayonne. Il prend en charge la réservation de l'Auditorium Henri Grenet du vendredi 23 février au vendredi 1^{er} mars 2024 ainsi que la mise à disposition du matériel de percussions nécessaire à la réalisation du projet. Il offrira à Leroy Merlin Bayonne 12 invitations pour le concert du Nouvel An de l'Orchestre du Pays Basque.
- L'ESAPB prend en charge trois vacations sur refacturation de l'Ensemble 0. Elle mettra à disposition à titre gracieux du logement situé sis rue Mayi et Alfred Darizcuren à Bayonne (64100) du 25 février au 2 mars 2024, ses salles 07 et l'amphithéâtre 100 ainsi que deux vidéoprojecteur full HD. La gestion des ouvertures et fermetures de l'Auditorium Henri Grenet sera à la charge de l'ESAPB.
- L'Ensemble 0 organise artistiquement le séminaire « *Interférences* » et les différentes restitutions. Il assure la rémunération des différents artistes et la logistique liée à leur accueil. L'Ensemble 0 gèrent la communication liée au séminaire en concertation avec les partenaires.
- Leroy Merlin de Bayonne, rémunère l'artiste Alexandre Babel pour la création d'une pièce musicale à hauteur de 1700€. Il s'engage à fournir le matériel nécessaire à la création des différents instruments à titre gracieux. Le magasin accueille le concert du 3 avril 2024 et met à disposition les espaces, l'installation technique et les équipes nécessaires à la bonne réalisation du programme artistique en concertation avec le Conservatoire Maurice Ravel. Il participera à hauteur de 50% des frais de traiteur engagé à l'issu de ladite restitution.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'ESAPB, l'Ensemble 0 et Leroy Merlin de Bayonne. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE